

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

Délibération
n° 2009.03.034

**Médiathèque
d'agglomération :
modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
(AP N°2)**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP N°2)

Par délibération du 17 mars 2005, le conseil communautaire a décidé de créer une autorisation de programme/crédits de paiement pour la médiathèque (AP n°2). Elle correspondait à l'implantation du projet sur le site dit du « Vaisseau », près du CNBDI. Le montant de l'autorisation de programme était de 22 583 K€ TTC dont 555 000€ au titre des acquisitions foncières.

Par délibération du 20 décembre 2007, le site retenu ayant changé pour celui de la Poste au Champ de Mars, le conseil communautaire n'a pas voulu modifier l'enveloppe globale de l'autorisation de programme tant que les problèmes liés aux acquisitions n'étaient pas totalement solutionnés, mais il a seulement procédé à un ajustement des crédits de paiement qui se répartissaient ainsi :

| Montant de l'AP | CA 2005 | CA 2007 | CP 2008 | CP 2009 | CP 2010 | CP 2011 | CP 2012 | CP 2013 |
|------------------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 22 583 K€ | 30 K€ | 4 K€ | 4 000 K€ | 1 000 K€ | 1 000 K€ | 7 000 K€ | 8 000 K€ | 1 549 K€ |

Par délibération du 10 juillet 2008, après un débat sur une localisation au Champ de Mars ou à L'Houmeau et sur la base de nouvelles estimations financières, le conseil communautaire a choisi un nouveau site d'implantation de la médiathèque dans le quartier de L'Houmeau.

Le nouveau chiffrage de l'opération augmente le montant de l'Autorisation de Programme de 8 902 K€.

Cette augmentation s'explique par :

- ❑ La prise en compte des coûts des acquisitions foncières et des coûts de libération du site suite à la modification du site d'implantation pour 1 012 K€ : 555 000 € au « Vaisseau », 1 567 550 € à L'Houmeau, (pour mémoire le montant des acquisitions sur le site de La Poste au Champ de Mars s'élevait à 3 478 535 € - bureau du 21 décembre 2007)
- ❑ L'évolution du coût du bâtiment suite à la modification de la programmation et la prise en compte de la Haute Qualité Environnementale pour 717 K€
- ❑ L'intégration des coûts des travaux nécessaires à la préfiguration pour 359 K€
- ❑ L'évolution des coûts des travaux de déconstruction liés à la modification du site d'implantation pour 305 K€
- ❑ L'évolution des coûts de maîtrise d'œuvre pour 783 K€ par la prise en compte des options de signalétique et de mobilier ainsi que la mission OPC
- ❑ L'intégration du fonds documentaire et l'évolution des coûts des équipements, du mobilier, du matériel informatique et de la signalétique pour 2 165 K€
- ❑ L'augmentation du prix des prestations (travaux et études) valeur 2005 à valeur 2009 et une réactualisation du montant des révisions des prix, taxes et indemnités de concours pour 3 561 K€.

Il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement comme suit :

| Montant de l'AP | CA 2005 | CA 2007 | CA 2008 | Reports 2008 | CP 2009 | CP 2010 | CP 2011 | CP 2012 | CP 2013 | CP 2014 |
|-----------------|---------|---------|---------|--------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 31 485 K€ | 30 K€ | 4 K€ | 102 K€ | 184 K€ | 4 432 K€ | 1 399 K€ | 4 766 K€ | 8 995 K€ | 7 684 K€ | 3 889 K€ |

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 24 février 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mars 2009,

Je vous propose donc :

DE MODIFIER le montant de l'autorisation de programme qui passe de 22 583 K€ TTC à 31 485 K€ TTC, soit une hausse de 8 902 K€, et les crédits de paiement pour les exercices 2009 à 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE - 2 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| Reçu à la Préfecture de la Charente le : 01 avril 2009 | Affiché le : 01 avril 2009 |